

CHARTRE ÂNES ET RANDONNÉES

CHARTRE ÂNES ET RANDONNÉES



LA PARTICIPATION À LA FNAR, C'EST UN ENGAGEMENT



Tout adhérent FNAR s'engage à :

Côté ânes

- faire connaître ses réelles qualités et ne pas le ridiculiser
- avoir des animaux sains, bien soignés, dans un élevage suivi
- leur assurer une fin honorable
- pour les ventes, assurer la clarté de la provenance, l'âge, l'état de santé, les défauts et qualités de l'animal (pas de maquignon FNAR)
- pour la randonnée, ne confier que des animaux fiables et connaissant leur métier
- adapter leur charge à leurs capacités et à l'itinéraire.

Côté matériel

- utiliser un matériel adapté, efficace et en bon état, permettant d'assurer la sécurité du client et le confort de l'âne.

Côté clientèle

- être compétent et responsable dans le domaine des activités proposées
- transmettre les connaissances pratiques nécessaires au bon déroulement de la randonnée : livret FNAR, fiches d'itinéraire
- honorer ses engagements publicitaires : tarifs, qualité des prestations, etc...
- respecter et faire respecter l'environnement.

Côté FNAR

- ne pas entrer en concurrence vis à vis des autres âniers mais jouer le jeu de la solidarité
- participer à la vie de l'association tout au long de l'année, à l'AG et aux réunions de travail
- promouvoir la FNAR lors de chaque manifestation publique (salon ou média) même et surtout, faite à titre personnel.

